



RCS : TARASCON
Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00740
Numéro SIREN : 808 338 545
Nom ou dénomination : 2M PROJETS

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2017 sous le numéro de dépôt 4916



N° 11084* 18

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/16	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : Sas 2M PROJETS
11, bd Victor Hugo
13150 TARASCON

Adresse du siège social : **TRIBUNAL DE COMMERCE**
GREFFE
27 OCT. 2017
TARASCON

SIRET 8 0 8 3 3 8 5 4 5 0 0 0 1 1 Mél : rhonc-sud@orange.fr

Adresse du principal établissement : Ancienne adresse en France et pays de rattachement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées / Activités des marchands de biens immobiliers / Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % / Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %* / Déficit

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % / Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % / PV à long terme imposables à 19 % / PV à long terme imposables à 0 % / PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* / Jeunes entreprises innovantes / Zone franche urbaine / Pôle de compétitivité / Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* / Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* / Autres dispositifs / Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* / Société d'investissement immobilier cotée / Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) / Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* / dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SARL SEC RHONE-SUD 26 RUE BARTHELEMY CONTESTIN 30300 FOURQUES
Tél : 0490497596

Nom et adresse du conseil :
Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :
N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant :
Date : 30/04/17 Lieu : TARASCON
Qualité et nom du signataire : PRESIDENT
MARC LAFOSSE
Signature

Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

copie certifiée conforme
à l'original

Désignation de l'entreprise Sas 2M PROJETS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 11, bd Victor Hugo			13150 TARASCON			
Numéro SIRET* 8 0 8 3 3 8 5 4 5 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 13						
					Exercice N clos le 31/12/2016	
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	59 984	052	59 984
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	698	070	698
		Autres* (3)	072	27	074	27
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	710	086	710
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	61 419	098	61 419
	Total général (I + II)		110	61 419	112	61 419
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	100	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		
	Report à nouveau			134	-18	
	Résultat de l'exercice			136	0	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	82	
	Provisions pour risques et charges			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)			172	61 337	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	61 337		
Total général (I + II + III)			180	61 419		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Sas 2M PROJETS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le 31/12/2016		
A- RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	
			services *		217	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	5 266
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	20
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 186)				244	5 246
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
		Total des charges d'exploitation (II)		264	5 266	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	}	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306		
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	0
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit				346
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	Déficit col. 2	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	370	Déficit col.2	372	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas 2M PROJETS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.			1		2		3		4		5
			6		7		8		9		10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591			
TOTAL					596	585	597	599			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas 2M PROJETS

 Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
 (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		18
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		18
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		18

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	
--	-----	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

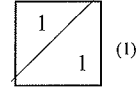
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

8 0 8 3 3 8 5 4 5 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas 2M PROJETS

ADRESSE (voie)

11, bd Victor Hugo

CODE POSTAL

13150

VILLE

TARASCON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique ABDELHAK Prénom(s) MOULAY
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 12/09/1973 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays France
 Adresse : N° 2 Voie rue de la l'aire
 Code Postal 30800 Commune ST GILLES Pays France

Titre (2) M. Nom patronymique LAFOSSE Prénom(s) MARC
 Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
 Naissance : Date 26/05/1957 N° Département 75 Commune PARIS Pays France
 Adresse : N° Voie QUARTIER MARLY CHEMIN DES DELICES
 Code Postal 13150 Commune TARASCON Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

2 M PROJETS
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : TARASCON (13150), 11 Bd Victor HUGO
N° SIREN : 808 338 545, RCS de TARASCON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an 2017 et le 30 juin, à 10 heures, les associés de la société « 2 M PROJETS », société par actions simplifiée au capital de 100 euros, se sont réunis au siège social TARASCON (13150), 11 Bd Victor HUGO, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. Moulay ABDELHAK, qui détient 50 parts sociales ;
M. Marc LAFOSSE, qui détient 50 parts sociales.

Les associés présents détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100, représentant plus de la moitié des parts sociales. En conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

L'assemblée est présidée par M. Marc LAFOSSE, Président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° le rapport de gestion du Président ;
- 2° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;
- 3° les comptes annuels ;
- 4° le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs.

Lecture est donnée du rapport du Président.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 faisant apparaître un résultat comptable de 0 € de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau débiteur » : 0 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et conformément aux dispositions statutaires, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention qui y sont relatées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant pris part au vote, conformément à la loi.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Marc LAFOSSE pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Les associés

